



Conditions générales et modalités d'inscriptions

Stage d'été LMF 2024

Organisateur : Ligue Méditerranée de Football

2 sessions proposées (programme identique) : Du 7 au 12 juillet inclus et du 14 au 19 juillet 2024 inclus.

Adresse : CREPS - 62 Chemin du Viaduc – 13 080 AIX EN PROVENCE.

Informations : Stages mixtes ouverts aux licenciés âgés de 9 à 12 ans.

Prix du stage : 750 euros par session.

Nombre d'inscrits maximum : 36 par session.

Conditions générales d'accès au stage :

- Être âgé de 9 ans révolu à 12 ans, lors du premier jour de stage.
- Licencié lors de la saison 2023/2024, dans un club de Football affilié à la F.F.F.
- Tout enfant inscrit sur ce stage doit être en capacité physique de pratiquer les activités prévues lors de ce stage.
- Formule pension complète et interne uniquement.

Seront retenus les 36 premiers dossiers d'inscriptions, complets, par ordre d'arrivée, pour chacune de ces deux sessions.

Une liste d'attente est mise en place, en cas d'annulation ou de dossier incomplet.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Il est demandé de faire preuve de vigilance quant aux pièces transmises et la véracité des informations communiquées.

Possibilité de s'inscrire sur les deux sessions (deux inscriptions distinctes nécessaires).

Tout licencié se trouvant sous le coup d'une suspension disciplinaire lors de l'étude des inscriptions, pourra être refusé par l'organisateur du Stage.

Les inscriptions seront étudiées par l'organisateur qui pourra, si besoin, demander des pièces complémentaires ou la correction de pièces transmises, par courriel.

Les inscrits auront 8 jours calendaires, dès réception dudit courriel, pour régulariser leur situation et transmettre les pièces demandées.

Passé ce délai, l'inscription sera déclarée caduque et l'enfant ne sera pas retenu pour participer au stage. Un remboursement immédiat du paiement déjà effectué sera réalisé.



L'inscription sera définitivement validée dès notification de l'accusé réception par courriel de la part de la Ligue Méditerranée de Football.

La Ligue Méditerranée de Football se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'enfant au cas où son accueil ne pourrait être assuré dans des conditions satisfaisantes.

Conditions liste d'attente :

Dès lors que le nombre d'inscrits maximum par session sera atteint, il sera possible de s'inscrire sur une liste d'attente, afin éventuellement de pouvoir participer au stage, en cas de rétractation ou d'annulation d'inscription de la part d'un autre stagiaire.

Dans l'hypothèse où une place se libérerait, la Ligue Méditerranée de Football procédera au repêchage sur la liste d'attente, par ordre d'arrivée, pour chacune des sessions.

Le dossier sera étudié par l'organisateur qui pourra, si besoin, demander des pièces complémentaires ou la correction de pièces transmises, ainsi que le paiement du stage (cf. Conditions de paiement).

Le stagiaire repêché aura 8 jours calendaires pour régulariser sa situation et transmettre les pièces demandées.

Passé ce délai, l'inscription sera déclarée caduque et l'enfant ne sera pas retenu pour participer au stage.

Conditions de paiement :

- Paiement en ligne par carte bancaire :
 - o Possibilité de paiement en trois fois sans frais (débit automatique de 250€uros par mois, durant trois mois) jusqu'au mois de mai.
 - o Le paiement s'effectue une fois que toutes les informations ont été renseignées.
- Paiement en Chèque Vacances ANCV :
 - o Si nécessaire, le montant complémentaire devra être réglé par chèque bancaire à l'ordre de la Ligue Méditerranée de Football.
 - o Le paiement devra intervenir dans les 8 jours calendaires suivant l'inscription en ligne au siège de la Ligue Méditerranée lors des ouvertures. A défaut, l'inscription sera réputée nulle et automatiquement supprimée.
- Le paiement permet de finaliser l'inscription.
- Pour les stagiaires inscrits sur liste d'attente, aucun paiement ne sera demandé tant qu'aucune place n'est laissée libre. (cf. Conditions Liste d'Attente).

Conditions générales d'annulation et de remboursement :

Conformément au délai de rétractation légal, vous disposez de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation et demander le remboursement intégral de la session de stage payée.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique du Football au jour du stage, de l'enfant inscrit.